



Dispositions prises et à prendre par la commune de Plouvien en matière de mesures de sobriété énergétique

Le contexte énergétique actuel, issu d'une situation de crise générale liée aux événements géopolitiques qui se déroulent aux frontières de l'Europe, mais aussi de l'état du parc nucléaire français, génère d'une part des conséquences financières lourdes pour l'ensemble des français, et d'autre part une pénurie d'énergie dont l'impact majeur sera ressenti dès les premiers froids. Cette situation est également le résultat de la crise sanitaire dont les effets économiques commencent à peser sur nos industries, les commerces, les services et les collectivités territoriales.

Les collectivités territoriales, dont les communes, sont utilisatrices d'énergies diverses pour assurer le fonctionnement de leurs services. Les infrastructures et l'éclairage publics font appel à l'électricité et au gaz de ville pour se chauffer et s'éclairer.

Ainsi, la commune de Plouvien consomme annuellement :

- 462 MWH d'électricité ;
- 212 MWH de gaz.

Les coûts prévisionnels engendrés s'élevaient jusqu'à la fin de l'année 2022 à 86 000 € pour l'électricité, et 14 000 € pour le gaz.

Les prévisions tarifaires pour 2023 font état d'augmentations inouïes, malgré le regroupement de commandes intercommunal en énergies effectué par notre prestataire historique : le SDEF.

Le constat est le suivant :

- + 243 % d'augmentation prévue pour l'électricité !
- + 355 % pour le gaz !

A consommation égale, le coût de cette énergie s'élèverait à 296 000 € pour l'électricité, soit une augmentation de 210 000 € ;

Pour le gaz, le coût s'élèverait à 65 000 €, soit une augmentation de 51 000 €.

La commune subira de plein fouet ces augmentations prévisionnelles, même si des mesures compensatoires devaient en alléger le coût. Les investissements futurs pourraient aussi être remis en question.

Déjà engagée dans une démarche globale d'économie d'énergie, un tel constat oblige la commune à accélérer de manière significative les actions lancées depuis deux années.

Ces travaux s'inscrivent parfaitement dans le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), issu de la COP 2015, et approuvé en conseil communautaire du Pays des Abers le 20 octobre 2022.

Nous avons donc décidé de faire face à deux objectifs :

- Réduire les coûts pour la commune ;
- Observer une attitude de sobriété énergétique.

Par ailleurs, afin de réduire la consommation énergétique du pays, le gouvernement a demandé aux collectivités locales de s'associer à la démarche nationale de réduction en besoins énergétiques.

La commune de Plouvien a décidé de souscrire à cette démarche citoyenne.

Nous avons décidé d'agir en deux temps :

- Une action immédiate, efficace dès le début de l'hiver ;
- Une action à moyen terme, sur les trois années à venir.

1 - Actions en cours de réalisation

Au niveau de l'éclairage public, plusieurs champs de mesures sont envisagés ou sont déjà appliqués :

Une demande de réduction temporelle de fonctionnement de l'éclairage public a été réalisée. Cela aura pour effet d'obtenir de l'éclairage de 6^h45 au lieu de 6^h30. L'extinction sera réglée à 21^h au lieu de 22^h actuellement. Le gain énergétique réalisé s'élèvera à 8 961 KWH/an, ce qui représentera une économie d'environ 2 700 € par année.

Pour des raisons de sécurité les zones délimitées par les rues de la Libération, Laennec, place des Fusillés resteront éclairées jusqu'à 23^h les vendredis et samedis.

Les points lumineux les plus anciens voient actuellement leur système d'éclairage remplacé progressivement par du led, tout comme le seront les nouveaux points lumineux prévus place de la Gare, rue de la Libération et dans les divers lotissements.

Dans le cadre de sa démarche citoyenne, la commune souscrira dès le mois de décembre au dispositif Ecowatt. Ce dispositif permettra de délester automatiquement certaines armoires de commande de l'éclairage public lors des pics de consommation énergétique du pays. Ces coupures s'effectueront principalement entre 18^h et 20^h.

2 - Mesures concernant les bâtiments publics

Pour ce qui concerne les bâtiments publics, les principales sources d'économies d'énergie sont l'éclairage, le chauffage et bien sûr une responsabilisation forte des utilisateurs. Un effort doit également être porté sur l'isolation thermique des bâtiments les plus anciens, pour lesquels un audit énergétique a été réalisé cette année. La Maison de l'Enfance a fait l'objet d'un traitement énergétique général lors de sa dernière remise à neuf, réalisée en 2021.

Les actions envisagées ou actuellement en cours de réalisation sont les suivantes :

- Mise en place de 126 LEDs pour l'éclairage de l'aire de jeu de la Salle de Sports des Ecoles (économie de 4 158 KW soit 2 665 € par an),
 - Remplacement de l'éclairage de l'Ecole des Moulins et de la salle polyvalente par du LED. (Économie de 7 500 KW soit 4 807 € par an),
 - Baisse de la température de chauffage dans tous les bâtiments communaux (conformément aux directives gouvernementales),
 - Installation de robinets thermostatiques pour les installations fuel et gaz (en régie),
 - Isolation des combles du bâtiment Mairie,
 - Poursuite du remplacement des radiateurs d'ancienne génération (salle polyvalente et école),
 - Mise en place de thermomètres dans les bâtiments publics,
 - Rappel des consignes éco responsables aux utilisateurs,
 - Remplacement des éclairages de la mairie, des vestiaires du stade de football et du centre technique municipal (En cours de chiffrage et réalisation à l'issue de cette estimation).
- Par ailleurs, les projecteurs du terrain de football synthétique ont été remplacés par des éclairages LEDs en début d'année.

L'investissement généré par l'ensemble de ces mesures permettra d'obtenir une baisse sensible de notre consommation énergétique. La surveillance et l'analyse des consommations seront effectués par le biais du logiciel associé aux compteurs Linky, mis en place récemment dans les bâtiments. Les effets de ces mesures pourront être quantifiés mois après mois.

3 - Projets récents et à venir

Pour la remise aux normes des vestiaires de la salle Jean-Louis Le Guen qui va débiter prochainement, un effort particulier sera porté sur la sobriété énergétique (éclairage LEDs, radiateurs, isolation, interrupteurs de présence)

Au niveau de la toiture de la Salle de Sports des Ecoles, une étude SDEF est actuellement en cours afin d'évaluer la possibilité d'y d'installer des panneaux photovoltaïques. Ce dispositif permettrait certainement d'alimenter en énergie propre et moins coûteuse la Forge, la salle polyvalente, la Salle de Sports des Ecoles et la Maison de l'Enfance.

Pour les fêtes de fin d'année, notamment pour garder une touche positive et préserver la magie de Noël, nous avons décidé de maintenir les illuminations en centre-bourg. Seules les décorations les plus récentes équipées de LEDs seront installées. L'investissement 2021 dans du matériel d'illumination intégralement constitué de LEDs ne consommera que 45 KWH, pour un coût estimé à 30 € sur une période d'un mois.

4 - Sensibilisation des associations et de la population

Un effort sera également demandé aux utilisateurs des salles et bâtiments. Cette démarche sera effectuée de manière générale lors de la réunion annuelle de réservation des salles. Ce point sera également rappelé ponctuellement au moment où chaque utilisateur des salles communales en percevra les clés.

PLOUVIEN, le 24 octobre 2022,
Hervé OLDANI,



Maire de PLOUVIEN.

COMMUNE de PLOUVIEN

Mairie - 1 Place de la Mairie - 29860 PLOUVIEN / 02 98 40 91 16 / mairie@plouvien.fr

www.plouvien.fr